



Groupe de travail du Cnis
Diffusion des statistiques structurelles d'entreprises
Compte rendu de la 5^e réunion du 6 septembre 2019

Président : Alain DUCHÂTEAU Directeur général délégué des statistiques, des études et de l'international, Banque de France
Rapporteuse : Christel COLIN Directrice des statistiques d'entreprises, Insee

Responsable Cnis : Stéphane TAGNANI

Destinataires : les membres du groupe de travail

Rappel de l'ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la réunion du 9 juillet (4^e réunion)
2. Présentation du « test utilisateurs » organisé le 25 juillet et de ses résultats
3. Communication presse
4. Rapport du groupe de travail : premières rédactions

Liste des participants

Thomas BALCONE	SIES
Sabine BESSIERE	SDES
Flavio CALVINO	OCDE
Jean-Marc CHOLET	CFDT
Christel COLIN	Insee
Alain DUCHÂTEAU	Banque de France
Anne DUQUERROY	Banque de France
Aurélie GOIN	Insee
Emmanuel GROS	Insee
Olivier HAAG	Insee
Amandine HOURT	FranceAgriMer
Elisabeth KREMP	Insee
Marie-Paule LLATI-SCHUHL	Insee
Dominique PLACE	DGE
Marina RANDRIAMISAINA	Banque de France
Elisabeth REIGNIER	CFDT
Nathalie ROY	U2P
Gabriel SKLÉNARD	Insee

Stéphane TAGNANI	Cnis
Laurence TASSONE	BPI France
Jean-Pierre VILLETTELLE	Banque de France

Absents excusés

Pierrette BRIANT	Insee
Clément CHAPERON	BPI France
Chiara CRISCUOLO	OCDE
Jeanne-Marie DAUSSIN	SSP
Christine LAGARENNE	Insee
Nicolas RAGACHE	Afep
Olivier REDOULES	Medef
Layla RICROCH	SDES
Isabelle SAVELLI	CCI Paris
Camille SCHWEITZER	SIES
Isabelle SENAND	FCD
Solveig TABARANT	CCI Paris
Delphine VESSILLIER	FFB

Compte rendu de la réunion

1. Validation du compte rendu de la réunion du 9 juillet

Le compte rendu est adopté.

2. Présentation du « test utilisateurs » organisé le 25 juillet et de ses résultats

Lors d'une précédente réunion du groupe de travail, il avait été décidé de mettre en place un test avec des utilisateurs afin de s'assurer que les explications des changements liés à la prise en compte de l'entreprise au sens économique pour l'élaboration des statistiques structurelles d'entreprise étaient suffisamment claires. Après avoir un temps pensé mettre en place une enquête auprès des utilisateurs actuels des données de statistiques d'entreprises sur *insee.fr*, il a finalement semblé plus pertinent de réaliser un test *ad hoc* avec quelques utilisateurs choisis parmi les organismes représentés au sein du groupe de travail, mais en dehors des membres du groupe, qui ont acquis une connaissance du sujet et ne sont plus représentatifs des futurs utilisateurs qui seront confrontés pour la première fois à cette nouveauté.

Ce test s'est tenu le jeudi 25 juillet à l'Insee avec 2 représentants de la Banque de France, un de la DGE (Direction générale des entreprises), un de BPI France et un du bureau de presse de l'Insee¹. L'Insee remercie chaleureusement les participants pour leur disponibilité et la qualité des échanges qui ont pu avoir lieu.

Après une présentation des enjeux du test par l'Insee, les testeurs ont lu successivement 3 articles sur le sujet, dans un ordre qui différerait selon les personnes, et répondu à des questions de compréhensions. Les 3 articles étaient les suivants :

- un tissu productif fortement concentré (début de la « vue d'ensemble » de l'*Insee Références* sur les entreprises) ;
- quelle nouvelle vision du secteur du commerce avec la définition économique des entreprises (fiche sectorielle vue avec le groupe de travail) ;
- chiffres clés et ratios du commerce (idem).

Afin de faciliter leur appropriation des documents, un glossaire était également à leur disposition.

Il ressort de ce test, que les participants ont globalement bien compris les raisons et les changements liés au passage en entreprises au sens économique pour l'élaboration des statistiques structurelles et les conséquences induites sur ces dernières.

¹La représentante de la CFDT, organisme qui s'était porté volontaire pour le test, n'était malheureusement pas disponible à cette date.

Les différents graphiques n'ont notamment pas posé de problèmes de compréhension particulier. La vue d'ensemble et la nouvelle vision du secteur du commerce ont été les deux articles jugés les plus instructifs sur le sujet. En revanche, l'article sur les chiffres clé du commerce a été considéré moins intéressant et un peu trop dense.

Des améliorations possibles ont été proposées, essentiellement :

- une meilleure explication du champ total et par secteur (quelles sont les unités légales vraiment prises en compte et pour quel secteur ?) ;
- un rappel de la définition des unités légales indépendantes qui sont des entreprises à part entière ;
- une meilleure mise en évidence des grands messages en début de chaque fiche ; en effet, l'abondance de chiffres nuit parfois à la clarté des propos ;
- utiliser un vocabulaire unique par concept, même si cela occasionne un alourdissement du style ;
- ne pas utiliser des couleurs identiques pour deux concepts proches mais différents d'un graphique à un autre ;
- faire un lien explicite vers le glossaire qui apparaît dans certains cas indispensables pour une bonne compréhension du sujet ;
- conserver sur plusieurs années et pas uniquement pour l'année de transition la figure 1 de la fiche sur la nouvelle vision du commerce qui croise les unités légales et entreprises de ce secteur.

Ces suggestions ont été intégrées dans les dernières versions des fiches de l'édition 2019 de l'*Insee Références* sur les entreprises. En outre, un travail est en cours afin d'obtenir la meilleure navigation possible au sein du site *insee.fr* entre les fiches de résultats et les documents plus méthodologiques qui les expliquent.

Par ailleurs, en 2020, une enquête de satisfaction sera réalisée auprès des utilisateurs des données de statistiques structurelles d'entreprises d'*Insee.fr* afin de s'assurer de leur bonne compréhension concernant la prise en compte de l'entreprise « économique » et de son impact sur les chiffres.

Les représentants de la CFDT au groupe de travail ont regretté le choix de la date qui n'a pas permis d'associer leur collègue. Le calendrier était toutefois très contraint compte tenu des échéances de finalisation des fiches et des travaux du GT.

3. Communication presse

Le bureau de presse de l'*Insee* prépare pour l'automne une communication spécifique auprès des journalistes, au moment de la diffusion des données É sane sur *insee.fr* et bien en amont de la conférence de presse de l'*Insee Références* qui se tiendra début décembre. Une fiche presse est en cours de préparation, qui explique la démarche de l'*Insee* (résumé de la note d'accompagnement des données É sane travaillée au sein du groupe). Elle sera complétée par des « questions réponses » sur lesquelles le groupe de travail a échangé. L'ajout d'un glossaire a également été suggéré. Le président a également rappelé qu'il était notamment important, dans la communication vis-à-vis de la presse, de rappeler pourquoi ces évolutions, en quoi elles consistent, et quels sont les impacts.

Certains membres du groupe ont suggéré d'organiser des « petits déjeuners sectoriels », afin d'aider les professionnels à comprendre leur secteur sur la base des fiches sectorielles, tout en reconnaissant que c'était un lourd travail.

Le département de l'offre éditoriale de l'*Insee* a précisé les nouvelles possibilités qui seraient offertes avec la « numérisation » d'une partie de l'ouvrage *Insee Références* sur les entreprises. En effet, actuellement les différentes parties de l'ouvrage ne sont accessibles qu'en PDF. L'objectif est de les passer en HTML, en priorité les dossiers, les fiches sectorielles et la vue d'ensemble. Ainsi il serait possible de télécharger les données des figures, d'avoir les définitions en infobulles, de développer les liens entre différentes parties de l'ouvrage.

Des suggestions de questions complémentaires pour les « questions-réponses » ont été formulées : est-ce que ces évolutions modifient la répartition de l'emploi (entre secteurs) ? quel est l'impact sur le calcul des tailles (par exemple, si on doit donner un effectif médian des catégories d'entreprises, il est important d'avoir en tête que la taille telle que mesurée par les catégories d'entreprises ne tient pas compte que des effectifs mais aussi d'autres critères) ? quel écart entre la définition de la consolidation utilisée ici et la définition de la consolidation comptable ? comment est définie l'APE de l'entreprise et quelle est la règle de stabilité ?

La réponse à cette dernière question a suscité des échanges plus nourris.

Par définition, l'activité principale exercée est l'activité au sein de l'entreprise qui génère le plus de valeur ajoutée. La valeur ajoutée étant difficile à obtenir au niveau des activités élémentaires de l'entreprise, il y a deux

façons de calculer l'APE des entreprises, comme c'est aussi le cas pour les unités légales pour la majorité desquelles l'APE est déclarative :

- pour les entreprises interrogées dans l'enquête sectorielle annuelle, à l'instar des unités légales, l'APE est calculée à partir de la ventilation en branches d'activité du chiffre d'affaires consolidé. Un algorithme permet de définir l'APE à partir de cette ventilation ;
- pour les autres, on utilise le même algorithme, mais ne disposant pas de la ventilation du chiffre d'affaires consolidé en branches, on se base sur l'APE et le chiffre d'affaires des unités légales qui composent l'entreprise. Ainsi, par convention, on suppose que les unités légales de l'entreprise n'ont qu'une seule branche d'activité qui correspond à leur APE et la totalité du chiffre d'affaires de l'unité légale est affectée à cette activité. Avec ce « proxy » de la ventilation du chiffre d'affaires de l'entreprise, on applique l'algorithme de détermination de l'APE mentionné au point précédent.

Afin d'éviter des changements d'APE trop fréquents et ne correspondant pas à un changement significatif entre les différentes activités exercées – « effets yo-yo » dans le cas d'une entreprise ayant deux activités représentant chacune chaque année environ 50 % de son chiffre d'affaires par exemple –, on applique également une règle de stabilisation : lors du recalcul de l'APE à partir de la ventilation par activités du chiffre d'affaires de l'unité, l'activité correspondant à l'APE de l'unité avant recalcul est surpondérée (augmentation de 20 % du montant déclaré pour cette activité).

Les représentants de la CFDT ont regretté qu'avec la définition de l'entreprise, qui est une unité statistique dont la composition n'est pas diffusée, on ne sache plus comment positionner les entreprises et les unités légales au sein des secteurs. Or d'un point de vue légal et juridique les aides ou la fiscalité restent basées sur les unités légales. Il a été suggéré d'ajouter le code APE de l'entreprise à laquelle l'unité légale appartient dans le fichier Sirene diffusé en *open data*. L'Insee étudiera cette proposition, en fonction des contraintes, des possibilités techniques et des risques de confusion pour les utilisateurs.

4. Rapport du groupe de travail

Un projet de rédaction de l'introduction et de la partie consacrée aux recommandations du groupe, la plus sujette à débat a priori, avait été transmis en amont. L'Insee a présenté rapidement les propositions de recommandations.

Les représentants de la CFDT ont exprimé des réserves sur le passage à l'entreprise au sens économique et indiqué qu'à la réflexion cette nouvelle vision ne leur paraissait pas plus pertinente, plus réaliste et plus cohérente que la précédente. Ils ont cité l'exemple d'un grand groupe qui a une activité de concession et de construction, ces deux activités ayant des intensités capitalistiques différentes. Ils ont exprimé la crainte que ces deux activités ne soient mélangées et que cela brouille les messages (post-réunion : tel n'est pas le cas dans les traitements réalisés par l'Insee). La CFDT a également rappelé que dans le cadre des partenariats salariés - patronat les négociations portent sur les conditions de travail et d'emploi au niveau unité légale. Aussi la CFDT souhaite définir assez rapidement les moyens qu'aurait le public pour accéder à des données indispensables au niveau des unités légales. Elle souhaite également que soient précisés les moyens de travailler sur le niveau de détail de la diffusion des données d'Ésane et considère que ce sujet fait partie du mandat du groupe, dont elle considère qu'il a évolué au fil des réunions pour se centrer sur l'appui à la communication de l'Insee.

L'Insee a regretté cette analyse et reprécisé les raisons pour lesquelles il considère que cette nouvelle approche est plus pertinente pour l'analyse économique des entreprises, particulièrement pour calculer des ratios économiques et financiers dans le cas où les facteurs de production sont éclatés entre différentes sociétés au sein de groupes. Une proposition d'élaboration de données en unités légales, répondant aux besoins identifiés d'utilisateurs, figure bien dans les recommandations du groupe. Pour mémoire, le mandat du groupe précisait : *« Ce groupe de travail aurait pour mandat de donner son avis, sur la base de propositions élaborées par l'Insee, sur les évolutions à apporter au contenu des produits de diffusion régulière des données structurelles d'entreprises dans ce nouveau contexte (données Ésane, chiffres clés sur insee.fr, Vue d'ensemble et fiches notamment sectorielles de l'Insee Références, ainsi que de notes méthodologiques et éléments de langage associés), afin de garantir l'appropriation, la bonne compréhension et la pertinence de ces nouvelles présentations »*. Il était donc bien centré sur la communication associée au passage à une diffusion des données Ésane en entreprise au sens économique.

L'Insee a également rappelé qu'au niveau européen, le règlement européen de 1993 sur les unités statistiques dit bien que l'entreprise, c'est autre chose que l'unité légale, et qu'en 2014-2015 Eurostat a fermement demandé aux instituts nationaux de statistiques de mettre en place un plan d'actions pour une réelle application de la définition de l'entreprise au sens du règlement de 1993 dans les statistiques structurelles (SBS). C'est dans ce cadre que la France a pris l'engagement de diffuser les données Ésane (SBS) en entreprises sur l'ensemble du champ pour l'exercice 2017.

Des questions ont également été posées sur la manière dont font les autres pays pour accompagner ces évolutions. L'Insee a précisé que l'on dispose de peu d'informations à ce sujet. Eurostat organise les 9 et 10 septembre un *workshop* sur la mise en œuvre de l'unité entreprise. Seuls deux pays dont la France ont prévu de parler de la communication avec les utilisateurs. Dans de nombreux pays, cette question n'a pas encore été abordée, leur priorité actuelle étant la constitution des entreprises et l'élaboration de données à leur niveau.

L'U2P a souhaité des précisions sur la manière dont l'Insee va travailler avec les autres services statistiques et dont les services statistiques ministériels (SSM) vont s'aligner ou pas sur les pratiques de l'Insee, ainsi que sur la prise en compte de l'entreprise dans les différentes enquêtes.

La représentante du SDES a précisé qu'elle est maîtresse d'ouvrage de deux enquêtes sectorielles annuelles (contribuant aux résultats d'Ésane) sur la construction et les transports et qu'elle a l'intention de s'harmoniser dans la communication et la présentation des publications avec l'Insee, d'où sa présence au groupe de travail, de s'appuyer sur les documents pédagogiques de l'Insee. Elle a mentionné qu'il y aurait sans doute un groupe de travail au sein de la commission des comptes des transports sur l'articulation entre données en entreprise et données en unités légales. Elle a également précisé que pour le SDES, il n'y avait pas de changement dans les enquêtes à part pour l'enquête sectorielle annuelle.

Le SIES a précisé que les enquêtes sur la R&D ont également vocation à être diffusées en entreprises conformément aux règlements européens. Le SIES a mené et mène des travaux méthodologiques pour préparer cette évolution. Il participe d'ailleurs à un groupe de travail piloté par l'Insee sur le passage des enquêtes thématiques en entreprises.

L'Insee a précisé qu'en effet, un groupe de travail est en cours pour réfléchir aux modalités de passage des enquêtes thématiques (TIC, Innovation, R&D, chaînes d'activité mondiales) en entreprises, et notamment à la manière de collecter l'information (auprès de quelle unité ?) pour ensuite diffuser en entreprise. Ce sujet fera aussi partie des thèmes abordés lors du *workshop* organisé par Eurostat en septembre et l'Insee y présentera une communication.

L'Insee a également rappelé qu'il existe des instances de coordination avec les SSM et que, au-delà de la participation de certains SSM au groupe de travail du Cnis, le sujet du passage à l'entreprise pour les statistiques structurelles avait déjà été abordé dans ces instances et le serait à nouveau, avec une présentation des conclusions du groupe de travail du Cnis.

Post-réunion

Le SSP précise que la diffusion des données économiques des entreprises, appuyées sur le dispositif Ésane se fera dès 2017 en entreprises. Les enquêtes TIC et Innovation, exploitées sur les industries agroalimentaires, suivront le calendrier de l'Insee pour la diffusion en entreprise.

Des questions ont également été posées sur la possibilité d'avoir une définition harmonisée des ETI (entreprises de taille intermédiaire) en Europe. Pour l'instant, seule celle des PME l'est et à la connaissance des participants, il n'y a pas de réflexion en cours au niveau européen. La question pourrait cependant être portée auprès d'Eurostat par l'Insee.

La représentante de France Agrimer, qui coordonne notamment les travaux de l'observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires et rédige son rapport, a précisé que pour ces travaux, l'approche en entreprises leur semblait plus pertinente et qu'elle soutenait donc la démarche de l'Insee. En effet, actuellement, lorsque l'observatoire travaille sur les IAA, les activités de vente ou d'achats des matières premières sont dans des unités à part, distinctes des unités de production, et le fait de les regrouper va aider pour les analyses.

Le président a conclu en rappelant qu'il s'agissait de la dernière réunion du groupe de travail et en remerciant les participants pour leurs contributions. Les échanges sur le projet de rapport, et en particulier sur les recommandations, pourront se poursuivre par messagerie, les participants sont invités à transmettre leurs remarques écrites. Les conclusions du groupe de travail seront présentées à la Commission « Entreprises et stratégies de marché » du Cnis du 11 octobre prochain.

Tous les documents du groupe de travail sont disponibles sur le [site du Cnis](#).